

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 508

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 30

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 166, substituer au mot :

« conseil »

le mot :

« centre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel